



PROCES VERBAL

Séance du Conseil municipal du 26 octobre 2017

26 conseillers étaient présents :

Victor Bonnevie - Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Roger Chenu - Nicolas Cougoule - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jean-Claude Doche - Christian Duc - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Corine Maironi-Gonthier - Stéphane Michel - Christian Milleret - André Pellicier - Lionel Pellicier - Dominique Petrau - Marie-Pierre Rebrassé - Guy Romanet - Lucien Spigarelli - Solène Terrillon - Claudine Traissard - Pascal Valentin.

7 conseillers étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Daisy Brun (pouvoir à Claudine Traissard) - Sylviane Duchosal (pouvoir à Roger Chenu) - Laurence Dupuy-Verbinnen (pouvoir à Guy Ducognon) - Candice Gilg (pouvoir à Michel Genettaz) - Laurent Hureau (pouvoir à Jean Claude Doche) - Anne Le Mouëllic (pouvoir à Pascal Valentin) - Damien Meignan (pouvoir à Solène Terrillon).

8 conseillères étaient absentes :

Evelyne Arnaud - Injoud Ayeche - Véronique Barco - Aurély Maillet - Céline Pellicier - Laetitia Rigonnet - Audrey Romao-Jacquier - Sylvie Villars.

* * * * *

A 19 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne.

Elle informe les élus de la nomination, à la demande du récipiendaire et suite à un arrêté préfectoral, de Jean Pierre Chenu, maire d'Aime de novembre 1991 à mars 2014, au titre de « Maire Honoraire » de la commune d'Aime-la-Plagne.

Mme le Maire informe également l'assemblée de la naissance de Yanis, fils d'Injoud Ayeche, conseillère municipale, et lui adresse, au nom des élus, toutes ses félicitations.

Puis il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Camille Dutilly est élu.

En préambule, les attachés de presse de l'Office de Tourisme de La Plagne, introduites par Laurent Desbrini, adjoint délégué au tourisme et aux stations, présentent les différentes facettes de leur travail aux élus, ainsi qu'un bilan de leurs actions auprès des professionnels du secteur (retombées presse écrite, audio et télévisuelle, salons professionnels...).

Séverine Gonthier et Claire Delval dressent les grandes lignes du métier d'attaché de presse, sachant que le « but ultime » est de faire parler de La Plagne dans les médias (radio, télévision, presse écrite, web). Leur travail au quotidien consiste principalement à :

- préparer et organiser des journées presse, gérer les journalistes qui viennent dans la station pour leurs faire découvrir les atouts de La Plagne, les nouveautés...
- produire du contenu : création de dossiers de presse, proposition d'articles pour intéresser les journalistes à la station
- rôle d'agent commercial : séduire les journalistes pour les inciter à venir à La Plagne
- rôle d'agent d'accueil : découverte des lieux et visites des sites...
- action de veille sur les tendances du moment, les nouveautés qui pourraient intéresser les journalistes et leur donner envie de se déplacer à La Plagne

Le communiqué de presse est le moyen le plus connu pour contacter des journalistes, ainsi que le dossier de presse pour les événements les plus importants (environ 80/an). Sur le site www.la-plagne.com existe également une salle de presse en ligne. L'envoi d'invitation, les relances téléphoniques font également partie du quotidien de ce métier. Les attachées de presse de La Plagne sont également présentes dans de nombreux salons professionnels, en France comme à l'étranger.

Très concrètement, voici un rapide bilan de leurs actions :

- en télévision : plus de 6h53 sur La Plagne avec 96 diffusions
- en radios : 273 articles traités pour 1h22 d'antenne
- en 2016, accueil de 271 journalistes dont 90 % sur la période hivernale

Par exemple, la 6000 D, événement phare de l'été, représente ¼ des retombées presse de la période estivale.

Corine Maironi-Gonthier profite de ce moment pour informer les élus qu'un chef étoilé devrait être présent à La Plagne : en effet, ce dernier pourrait ouvrir un restaurant dans le cadre du projet de restructuration du site de Plagne Aime 2000.

Pascal Valentin souhaite qu'un dossier de presse papier soit distribués aux élus.

Lucien Spigarelli demande qu'elle est la couverture médias de La Plagne par rapport aux autres stations locales. Selon Séverine Gonthier, le nombre de journalistes reçus à La Plagne est plus important que dans les autres stations (hormis Val Thorens) et elle estime que le temps d'antenne de La Plagne est dans une bonne moyenne par rapport aux autres stations.

Pascal Valentin s'interroge sur la notoriété de la station. Corine Maironi-Gonthier note que la renommée de La Plagne est très bonne, c'est ce qui émane des mesures de l'Office de Tourisme. Séverine Gonthier précise que cela est néanmoins plus facile à mesurer avec les réseaux sociaux (facebook, twitter, instagram..). Laurent Desbrini note également que les attachés de presse réalisent un travail de fond pour faire découvrir des lieux, des sports, des événements... aux journalistes, et que ce travail n'est pas forcément facilement mesurable.

Séverine Gonthier souligne que, pour comparer avec Val Thorens par exemple qui mise sur le haut de gamme, tant en terme d'hôtellerie que de restauration, La Plagne mise sur le côté sportif/événementiel de la station. Elle note que cela est néanmoins en train de changer, puisque de nouvelles enseignes vont ouvrir sur la station, avec la concrétisation de nouveaux projets.

Pascal Valentin ajoute que La Plagne est dans le « top 10 » des stations en « notoriété spontanée », en milieu de classement, alors que c'est la 1ère station mondiale en terme de chiffres d'affaires. Il note que les attachées de presse travaillent aussi pour que ce décalage diminue.

Corine Maironi-Gonthier fait part aux élus de l'excellent retour des journalistes qui a suivi la conférence de presse (organisée par Séverine et Claire), à Paris, du projet Pierre & Vacances de Plagne Aime 2000, en novembre 2016.

Mme le Maire et les élus les remercient de leur intervention.

I - Administration générale, finances et ressources humaines :

Administration générale

1 - Motion de soutien aux éleveurs en zone de montagne

Madame le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (alinéa IV), le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local. Elle donne lecture de la motion de soutien aux agriculteurs dans la lutte contre la prédation, motion proposée par la Fédération Départementale des Syndicats Exploitants Agricoles de la Savoie, des Jeunes Agriculteurs de Savoie et de Haute Savoie et le Syndicat Ovin de Savoie et Haute Savoie.

Considérant l'évolution significative du nombre d'attaques sur les troupeaux en Savoie ces six dernières années et le coût des indemnisations qu'elles ont engendré ;

Considérant l'équilibre du système agro pastoral tel qu'il s'est développé en Savoie qui permet le maintien d'un milieu et d'un paysage ouverts propices au développement du tourisme estival, offrant des produits locaux de qualité dans le respect de l'environnement ;

Considérant que les activités pastorales et l'action du pastoralisme sur les sols et la végétation contribuent à limiter les risques d'avalanche ;

Considérant l'incompatibilité des mesures de protection systématiques des troupeaux avec les autres activités et notamment le tourisme sur un territoire où la randonnée est très développée ;

Considérant que l'activité pastorale contribue au développement économique du territoire dans son ensemble et la menace que la prédation fait peser sur sa pérennité ;

Considérant le besoin urgent de mise en place d'actions concrètes pour lutter contre la progression des attaques des troupeaux ;

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (*l'abstention : Damien Meignan avec le pouvoir donné à Solène Terrillon*), apporte son soutien et se déclare solidaire de la situation des éleveurs de Savoie face aux préjudices subis par les attaques des loups sur les troupeaux.

Egalement, il interpelle M. le Ministre de la transition écologique et solidaire et M. le Ministre de l'agriculture pour que la prédation soit considérée dans le contexte spécifique de la Savoie de façon à prendre rapidement des mesures adaptées pour sauvegarder l'activité économique liée au pastoralisme.

Guy Ducognon souhaite rappeler à quel point l'ampleur des dégâts est important.

Nicolas Cougoule souhaite dire que, concernant la partie élevage agricole bovin qu'il connaît bien, et que les vocations étant rares, il ne faudrait pas que le problème du loup devienne un frein à l'installation de nouveaux agriculteurs. L'impact économique devient phénoménal, et c'est de l'argent public...

Corine Maironi-Gonthier abonde dans le sens des remarques de Nicolas Cougoule puisqu'en effet, elle explique que l'Etat, au travers d'assurances, indemnise les agriculteurs de leurs pertes. Elle ajoute que si le problème du loup était traité en amont, cela coûterait bien moins à l'Etat, donc au contribuable.

2 – Avenant à la convention avec La Plagne Tarentaise et les hébergeurs pour l'organisation et le financement du circuit de navettes « Les Charmettes / Plagne Aime 2000 »

Pascal Valentin, intéressé au dossier, sort de la salle et ne prend pas part à la délibération.

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en place d'une navette « Les Charmettes/Plagne Aime 2000 », plusieurs conventions étaient passées le 2 décembre 2014 entre les communes de Macot La Plagne, d'Aime et des partenaires privés (hébergeurs, commerçants, ESF) afin de définir les conditions de participation financière de chacun.

Il avait été convenu alors que la participation financière de la commune d'Aime-La-Plagne correspond à 25 % du solde du coût de la navette, La Plagne Tarentaise prenant en charge 75 % de ce solde.

Après appel à concurrence, la société Bérard a été désignée comme prestataire pour cette mission par un marché reconductible qui devait prendre fin après la saison 2016/2017.

Afin d'uniformiser les marchés de navette de la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise, ce marché a été prolongé d'une saison (hiver 2017/2018). Aussi convient-il d'autoriser la prorogation des conventions de participation financière d'une saison supplémentaire.

Roger Chenu indique que cette navette est très utilisée.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'avenant prolongeant d'un an la convention conclue avec la Plagne Tarentaise, le Club Méditerranée, les hébergeurs et commerçants de l'association hameau de la Roche, la SCI Hameau de Crête Côte, la SCD ASL Crête Côte, l'ESF de Plagne Aime 2000, relative à l'organisation du circuit de navette des Charmettes/Plagne Aime 2000 ainsi qu'à la participation financière de la commune.

3 – Location appartement du Four, à Tessens

Madame le Maire expose au conseil municipal que l'appartement communal du Four (T3/T4 de 80 m²) à Tessens a été remis en location suite au départ du précédent occupant. Elle propose l'attribution de ce logement, dont le loyer a été fixé à 650 €.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, prend note de la remise en location de l'appartement communal du Four, à Tessens, avec un loyer fixé à 650 €/mois, hors charges, à M. Ruault de Beaulieu.

4 – Camping « La Glière » de Villette, avenant n°1 au contrat de concession

Madame le Maire rappelle que dans le contrat de concession signé en mai 2017, il est prévu à l'article 18, le versement par le délégataire d'une caution bancaire d'un montant de 15 000 €, somme sur laquelle seraient prélevées :

- les dépenses faites en raison de mesures prises, aux frais du délégataire, pour assurer la continuité de l'exploitation en cas de mise en régie provisoire,
- plus généralement, toutes les sommes dues par le délégataire à la commune en vertu de la présente convention

Ce montant de 15 000 €, au vu des frais engendrés par les travaux de remise en état du site avant l'ouverture en juillet 2017 et vu les améliorations envisagées pour offrir de l'hébergement léger de loisir, de type chalet / yourte... est de nature à freiner les investissements du délégataire.

Madame le Maire propose donc de diminuer cette somme et de la fixer à 3 000€, soit le montant précédemment demandé aux anciens exploitants.

Christian Milleret ajoute que, pour cet hiver, 1 ou 2 chalets devraient être proposés à la location.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer le montant du contrat de concession à 3 000 €, compte tenu des frais engendrés par les travaux de remise en état du site et au vu des améliorations envisagées (hébergement en chalet, yourte...).

Finances

5 – Subvention complémentaire au CCAS

Bernadette Chamoussin rappelle au Conseil Municipal la subvention de 7 400 € votée au budget primitif 2017 pour financer le C.C.A.S. Elle rappelle ensuite que le Centre d'actions sociales avait fait le choix en 2012 de modifier les critères d'attributions des colis de Noël en abaissant le seuil d'attribution de 85 ans à 75 ans. Le nombre de colis distribué à compter de 2012 a donc triplé, passant de 70 à 228 et s'est accentué au fil des années jusqu'à atteindre 309 colis, après le passage en commune nouvelle.

La conjonction de cette évolution et du choix de maintenir la subvention communale annuelle en dessous du seuil de 10 000 € (contre 15 000 € les années précédentes), a érodé progressivement l'excédent de fonctionnement reporté qui ne permet plus de maintenir l'équilibre budgétaire.

Afin de garantir une structure financière saine, et le maintien des aides financières sur le territoire et actions sociales auprès de nos aînés, il est nécessaire de revenir au versement d'une subvention plus importante et propose d'attribuer une subvention complémentaire de 7 600 € pour 2017.

Egalement, Bernadette Chamoussin précise que, cette année, le CCAS a reçu plusieurs demandes d'aides de familles.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le versement d'une subvention complémentaire de 7 600 € au C.C.A.S de la Commune d'Aime-la-Plagne.

6 – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Christian Duc informe le Conseil Municipal que, malgré les actions intentées, le Receveur municipal n'a pas pu recouvrer certaines créances pour un montant total de 5.911,48€, liste de pièces n° 2244290211 du 31 août 2017.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter l'admission en non-valeur de créances pour un montant total de 5 911,48 € liste de pièces n° 2244290211 du 31 août 2017.

7 – Décision Modificative n°2 au budget annexe de la régie eau

Christian Duc expose au Conseil municipal qu'il s'agit d'une DM technique qui permet d'intégrer les amortissements issus du travail en cours sur l'agrégation des actifs des communes historiques. Il précise qu'il n'y a aucune dépense supplémentaire.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la Décision Modificative n° 2 de la régie Eau, qui permet d'intégrer les amortissements issus du travail en cours sur l'agrégation des actifs des communes historiques et qui s'équilibre à 4 100 € en section de fonctionnement et à 4 000 € en section d'investissement.

8 – Décision Modificative n°2 au budget annexe de la régie assainissement

Christian Duc au Conseil municipal qu'il s'agit d'une DM technique qui permet d'intégrer les amortissements issus du travail en cours sur l'agrégation des actifs des communes historiques.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la Décision Modificative n° 2 de la régie Assainissement, qui permet d'intégrer les amortissements issus du travail en cours sur l'agrégation des actifs des communes historiques, qui s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement à 100 €.

II – Urbanisme, affaires foncières :

9 – Approbation de la convention de mise à disposition de terrains lieudit « Les Combes » à l'Association départementale des maîtres-chiens d'avalanche de Savoie

Michel Genettaz expose au Conseil municipal que l'Association Départementale des Maîtres-chiens d'Avalanche de Savoie, par son adhérente, Mme Solène FARRÉ, a sollicité la Commune pour la mise à disposition de terrains pour l'entraînement des chiens d'avalanche durant la période estivale et automnale.

Il expose au Conseil municipal que la Commune est propriétaire de terrains au lieudit "Les Combes" qui pourraient convenir pour ce type d'activité.

Il propose au Conseil municipal le projet de convention de mise à disposition des terrains à intervenir avec l'association précitée.

Corine Maironi-Gonthier précise que l'entretien de la parcelle est à la charge de l'association.

..Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la convention à intervenir avec l'Association Départementale des Maîtres-chiens d'Avalanche de Savoie, pour la mise à disposition à titre gracieux de terrains communaux lieudit "Les Combes".

10 – Révision allégée du PLU commune historique d'Aime, bilan de la concertation et arrêt du projet

Michel Genettaz rappelle au Conseil Municipal sa délibération du conseil municipal du 30 juin 2017 décidant de la révision allégée n° 1 du PLU d'Aime et fixant les modalités de la concertation.

Il cite également le débat d'orientation du PADD qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal en date du 27 juillet 2017 et les objectifs poursuivis par la commune dans le cadre de l'élaboration de la révision allégée n° 1 du PLU repris dans le PADD, à savoir :

- . favoriser la dynamique démographique
- . soutenir l'activité économique
- . adapter les équipements et les services à l'évolution de la Commune

- . maintenir la biodiversité, la valeur paysagère et la fonctionnalité hydrologique du territoire
- . gérer les déplacements et les stationnements.

Michel Genettaz précise que le projet de révision allégée concerne l'extension de la zone Um de Montalbert, la rectification du zonage dans le village de Charves afin de régulariser la situation, d'un garage existant mal cadastré dans la zone Est du hameau, la création d'une zone Aa à Planchamp pour permettre l'installation d'un agriculteur, la modification du Plan d'indexation en z du secteur de Plancruet et des ajustements du règlement graphique et écrit.

Dans le cadre de l'élaboration du dossier, il s'est avéré que seule l'extension de Montalbert et la rectification du zonage de Charves étaient soumis à la procédure de révision allégée, les autres objets relevant de la procédure de modification. Il est à noter que ces deux procédures sont menées de front pour aboutir à une seule enquête publique.

Il rappelle enfin les modalités de la concertation avec la population, qui ont été ainsi définies par délibération du 30 juin 2017, soit :

- Information par voie d'affichage et sur le site internet de la décision de mise en œuvre de la révision allégée
- Mise à disposition d'un dossier de présentation ainsi que d'un registre destiné à recueillir par écrit les remarques et observations du public
- Publication d'une information dans le journal d'informations municipales

Il dresse enfin le bilan de la concertation :

Information du public :

Une information a été faite par affichage dans la commune en date des 13 et 18 juillet, dans la presse le 18 juillet 2017, dans le bulletin mensuel « Les Nouvelles d'Aime » de la Commune de juillet-août 2017 ainsi que sur le site internet de la commune.

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée a été mis tout au long de la procédure à la disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture.

Aucune observation n'a été consignée dans le registre.

..Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, confirme que la concertation relative au projet de PLU s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération de prescription du PLU du 30 juin 2017.

Il tire le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté par Madame le Maire. Aucune observation n'a été consignée dans le registre ou communiquée électroniquement.

Il arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il a été présenté par Mme le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-16 du code de l'urbanisme, le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté sera transmis pour avis aux personnes suivantes :

- pour l'Etat : à Monsieur le Préfet de la Savoie
- à Monsieur le Président du Conseil Régional
- à Monsieur le Président du Conseil départemental
- à Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture
- à Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie
- à Monsieur le Président de la Chambre de métiers
- à la CDPENAF (Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers)
- à Monsieur le Président du SCOT de Tarentaise (APTV)

- à Monsieur le Président du SCOT Arlysère
- à Monsieur le Président du SCOT Syndicat du Pays de Maurienne
- à Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière
- aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés.

Conformément aux dispositions de l'article R.153-3 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un délai d'un mois en mairie.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'arrêté par la présente délibération, est tenu à la disposition du public en mairie aux dates et heures d'ouverture habituelles.

11 – Autorisation donnée à la SAS Benchaor (Etablissement l'Abreuvoir) de déposer un permis de construire sur un terrain communal pour construire une terrasse à Plagne Montalbert

Michel Genettaz informe le Conseil municipal du projet d'aménagement d'une terrasse sur la parcelle communale cadastrée section YA n° 147 à Plagne Montalbert par M. Nicolas Paulius représentant la SAS BENCHAOR.

Il expose que la réglementation stipule que le Conseil municipal doit donner l'autorisation à la SAS BENCHAOR de déposer l'autorisation d'urbanisme sur ladite parcelle.

..Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la SAS Benchaor, représentée par M. Nicolas Paulius, à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme sur la parcelle cadastrée section YA n° 147 appartenant à la Commune afin de construire une terrasse.

12 – Désaffectation et déclassement de partie de domaine public en vue de son aliénation, à Longefoy, secteur partie basse l'Adray

Michel Genettaz indique qu'une partie de domaine public située à proximité de la parcelle cadastrée section YN n° 558 appartenant aux Consorts LOYET Roland n'a pas de fonction de desserte ni de circulation et n'est donc pas utile pour la Commune.

Il précise que les Consorts LOYET ont sollicité la Commune pour acquérir cette partie de terrain d'une superficie d'environ 40 m².

Préalablement à cette aliénation, Michel Genettaz rappelle qu'il est nécessaire de constater la désaffectation et le déclassement du terrain qui fera l'objet d'une aliénation.

..Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, constate la désaffectation et accepte le déclassement d'une partie du domaine public communal située à proximité de la parcelle cadastrée section YN n° 558 pour une superficie d'environ 40 m².

III – Informations au Conseil municipal :

13 – Compte-rendu des décisions et contrats prises par délégation de l'assemblée délibérante

..Les décisions suivantes du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué ont été prises (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

Pour des travaux

Marchés d'un montant égal ou supérieur à 20 000,00 € HT et inférieur à 90 000,00 € HT

. Remplacement d'une pompe sur la station de pompage des Bétasses – KSB Atelier Rhône, 69740 – 24 320,81 €

Pour des services

Marchés d'un montant inférieur à 20 000,00 € HT

- . Contrat de distribution bulletin municipal – La Poste, 73600 – 436,80 € HT
- . Analyses physico-chimiques de fin de travaux, ancienne décharge de Longefoy – Burgeap agence Centre Est, 38400 – 2 750,00 € HT
- . Analyses légionnelles sur réseau eau chaude des ERP de la commune – Savoie Labo, 73374 – 5 545,00 € HT
- . Nettoyage des réservoirs et captages de la commune – Arn'Eau Sarl Arina, 73350 – 5 380,00 € HT

14 – Informations diverses concernant les Versants d'Aime, le SIGP, La Plagne Tourisme...

..Lucien Spigarelli, président des Versants d'Aime, informe les élus des rencontres organisées dans chaque commune du canton pour présenter les actions et les projets de l'intercommunalité. A Aime-la-Plagne, cette présentation se déroulera le jeudi 30 novembre, à l'occasion du prochain Conseil municipal.

..Isabelle Gostoli De Lima, adjointe déléguée à l'animation de la vallée, informe les élus du prochain événement « incontournable » de l'Office de Tourisme Vallée : il s'agit du spectacle de magie, avec 6 grands noms de la magie et un hypnotiseur, le 18 novembre, à 20h30, salle de spectacle d'Aime.

La séance du Conseil municipal est levée.